

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2025

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 6
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents non excusés : 5

Date de convocation : 25 novembre 2025

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; M. Damien FANCELLO.

Étaient absents non excusés : Mme Charlotte ALBERT ; M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Patricia MELY ; M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Conformément à la convocation du 17 novembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU, le lundi 24 novembre 2025 à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances. Madame La Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mercredi 03 décembre 2025 à 16h30 dans le lieu habituel de ses séances. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 1^{er} septembre 2025.

Madame La Maire ouvre la séance.

DÉLIB : 7.5-037/2025 : SUBVENTION CLASSE DE NEIGE 2026

Madame La Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de l'école élémentaire d'organiser une classe de neige du samedi 24 janvier au vendredi 30 janvier 2026 à ARVIEUX dans les Hautes-Alpes.

Le coût par enfant est de 660,00 €, il comprend la pension complète, l'hébergement, le transport, l'encadrement, le matériel, le forfait, les cours de ski, les activités et les visites.

Classes concernées : CE2, CM1 et CM2, soit 22 élèves.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser une participation à hauteur de 120,00 € par enfant concerné par la classe de neige.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 04 décembre 2025
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20251203-2025DEL037-DE
Reçu le 08/12/2025

